

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

---

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 16 JUIN 2026
Afférents au Conseil Municipal : <b>19</b>	<b>Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures trente</b> , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : <b>19</b>	
Qui ont pris part à la délibération : <b>18</b>	
Date de la Convocation : <b>10 juin 2026</b>	

**Présents** : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAPMARTIN Marion, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, PEGUES Florence, RUAT Gaëtan

**Absents excusés ayant donné procuration** : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à Isabelle MIRABEL), GARIBAL Christine (procuration à Maurice MARTY), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à Jean-Pierre ISSALY), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN)

**Secrétaire de séance** : CAYRE Jérôme

**Délibération n° 2026-60- Finances locales  
Renforcement du réseau d'eau potable - BOURBOUYSSOU**

Exposé :

Monsieur le Maire indique qu'afin d'alimenter un projet de construction situé au lieu-dit Bourbouyssou, il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau public d'eau potable existant Ø32Pvc en Ø50 Pehd.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 14 325,69 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 433,42 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, (trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1°) de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2°) de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 433,42 € correspondant à la contribution restant à la charge de la Commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC

3°) dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 30 juin 2026
- publication ou notification du : 30 juin 2026

Le Maire,  
Jean-Marc CALVET  
ACTE DEMATERIALISE